



Présentation de la formation en alternance école/entreprise d'un ingénieur IMT MINES ALBI

Ingénieur Formation Initiale en filière Alternant

<https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingenieur>



Lien vers l'assistant virtuel formation d'ingénieurs en alternance IMT Mines Albi

Les réponses générées par l'IA peuvent être inexactes ou trompeuses.

Vérifiez bien les réponses et les sources.

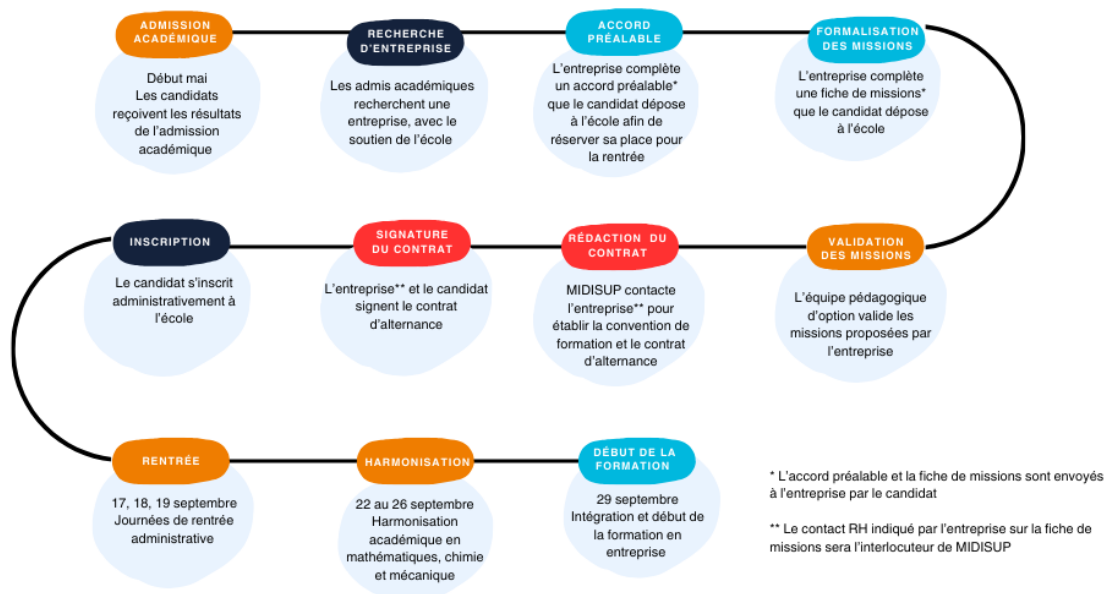
Sommaire

Les étapes du recrutement pour l'entreprise	2
L'essentiel à savoir	3
Les acteurs de l'apprentissage	4
La mise en œuvre de la formation	5
Le programme de la formation académique	6
Les alternances école / entreprise	7
La formation professionnelle en entreprise	8
La pratique de l'anglais et l'expérience à l'international	9
Le suivi des apprentis	9

Les étapes du recrutement pour l'entreprise

ALTERNANCE IMT MINES ALBI

LES ÉTAPES DU RECRUTEMENT D'UN ALTERNANT - RENTRÉE 2025



1- L'accord préalable : dès que vous avez trouvé le candidat qui correspond à votre besoin

Vous avez trouvé un candidat qui correspond à votre besoin et vous souhaitez le recruter en tant qu'alternant ingénieur d'IMT Mines Albi. Celui-ci vous fera parvenir le document « Accord préalable » que vous devrez renseigner et lui renvoyer signé.

Il le remettra à l'école afin que nous puissions lui réserver une place dans notre formation.

2- La description des missions : pour s'assurer de la cohérence entre formation en entreprise et formation académique

En même temps que l'accord préalable, le candidat vous fera parvenir la fiche de description qu'il vous appartient de renseigner. Décrivez les missions que vous prévoyez de confier à l'apprenti durant ses 3 années de formation. Envoyez-la au candidat qui la déposera à IMT Mines Albi. Dès réception, notre responsable d'option vérifie si les missions que vous envisagez de confier à l'apprenti sont en adéquation avec la formation destinée à l'obtention du diplôme d'ingénieur d'IMT Mines Albi. Si c'est le cas, il valide cette fiche.

3- Le contrat d'apprentissage : avec MidiSup

Les étapes contractuelles se déroulent avec MidiSup, organisme de formation gestionnaire des contrats d'apprentissage d'IMT Mines Albi. Tous les détails sont indiqués sur le site de MidiSup (convention de formation avec Midisup, aide au remplissage du contrat d'apprentissage...). Le contact RH indiqué sur la fiche de mission sera l'interlocuteur de MIDISUP pour tous les échanges de cette phase.

L'essentiel à savoir

A qui s'adresse la formation ?

La formation en alternance école/entreprise par la voie de l'apprentissage en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur IMT Mines Albi s'adresse à des **jeunes titulaires au moins d'un bac+2 (DUT, BUT, BTS, L2)**. Après avoir été sélectionnés sur dossier et sur épreuves (entretien de motivation, test de mathématiques et français, oral d'anglais), les meilleurs candidats doivent trouver une entreprise d'accueil qui participera à leur formation pratique pendant 3 ans.

Quels sont les secteurs professionnels visés ?

Les secteurs professionnels privilégiés pour accueillir les apprentis-ingénieurs sont :

- les **Énergies renouvelables, production et construction durables (Énergies)**
- le **Génie industriel pour la performance des organisations (GenIndus)**
- les **Matériaux et procédés avancés pour les transports de demain (Matériaux)**
- les **Procédés et processus pharmaceutiques, agro-alimentaires et cosmétiques (PharmAgro)**

Dans quels métiers peuvent intervenir les apprentis-ingénieurs ?

Différentes missions peuvent être confiées aux apprentis-ingénieurs :

- Dans les métiers **des études et de l'ingénierie, de la recherche et du développement**
- Dans les métiers **de la production et de la logistique de biens et de services**
- Dans les métiers **du support à la production** (qualité, maintenance, amélioration continue)

Quelles sont les compétences attendues d'un ingénieur IMT Mines Albi ?

Polyvalent, autonome et engagé, l'ingénieur IMT Mines Albi est moteur des transitions et d'une ingénierie responsable et inclusive. Il est en mesure de prendre en compte l'impact de ses décisions et de ses actions sur l'environnement et sur la société.

L'ingénieur généraliste IMT Mines Albi est **directement opérationnel sur un vaste périmètre d'activités de l'industrie et des services** :

- Conception pour l'industrie et les services, de produits, procédé et processus respectueux d'un avenir durable.
- Organisation de la production dans un environnement en évolution, avec une responsabilité individuelle et collective.
- Amélioration pour l'industrie et les services, des performances d'un produit, procédé, processus pour anticiper et accompagner les changements induits par les transitions.
- Conduite d'un projet en adoptant une approche systémique dans un environnement complexe.

Et en fonction de l'option choisie :

- Conception et mise en œuvre des systèmes énergétiques soutenables pour les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'aménagement du territoire.
- Conception et pilotage des organisations en prenant des décisions responsables dans un environnement complexe, évolutif et incertain.
- Conception et mise en œuvre des solutions avancées de matériaux et procédés pour l'industrie des transports et de l'énergie.
- Conception et mise en œuvre de procédés et de processus dans les secteurs agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique, en s'appuyant sur une culture industrielle forte.

Le référentiel complet est accessible sur le site de France Compétences ([Fiche RNCP 39143](#)).

Combien coûte un apprenti-ingénieur ?

Le tarif de la formation est de 11500 € /an avec une prise en charge partielle ou totale par les OPCO. Vous bénéficiez de différentes aides. Pour plus d'informations consultez la page internet de Midisup : [Le financement de l'apprentissage](#)

Les acteurs de l'apprentissage

L'apprenti

- est âgé de moins de 30 ans au début de la formation,
- est titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2,
- est salarié par l'entreprise.

L'entreprise

- accueille l'apprenti et participe à sa formation par l'exercice accompagné du métier avec des objectifs fixés dans le cadre du projet global,
- assure le salaire de l'apprenti sans charges salariales et patronales. L'apprenti, bien que salarié sous contrat de l'entreprise, n'est pas comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise,
- participe au financement de la formation théorique avec une prise en charge partielle ou totale de son OPCO.

Le tuteur entreprise

- est salarié de l'entreprise,
- est désigné par le chef d'entreprise,
- possède un titre équivalent au diplôme visé par l'apprenti (donc un ingénieur ou un salarié expérimenté exerçant les fonctions d'ingénieur depuis plus de trois ans),
- accompagne l'apprenti dans sa formation professionnelle en entreprise, il est son référent dans sa formation de terrain et participe à son évaluation,
- est convié à une formation des tuteurs entreprise proposée par l'École au mois de novembre.

MIDISUP :

- est l'organisme gestionnaire de l'apprentissage,
- délègue la formation à IMT Mines Albi,
- établit la convention de formation et suit l'enregistrement du contrat d'apprentissage entre l'apprenti et l'entreprise,
- est le support juridique et comptable du contrat,
- renseigne sur l'engagement, les démarches, les avantages et le financement via le site Internet <https://midisup.com/entreprises/>

IMT MINES ALBI :

- est l'établissement qui réalise la formation et délivre le diplôme,
- est chargé du programme pédagogique, du recrutement et de la gestion des enseignants et intervenants, du planning de formation (progression, rythme de l'alternance, bilans pédagogiques et jury),
- accompagne les futurs apprentis dans leur recherche d'entreprises.

Le tuteur école :

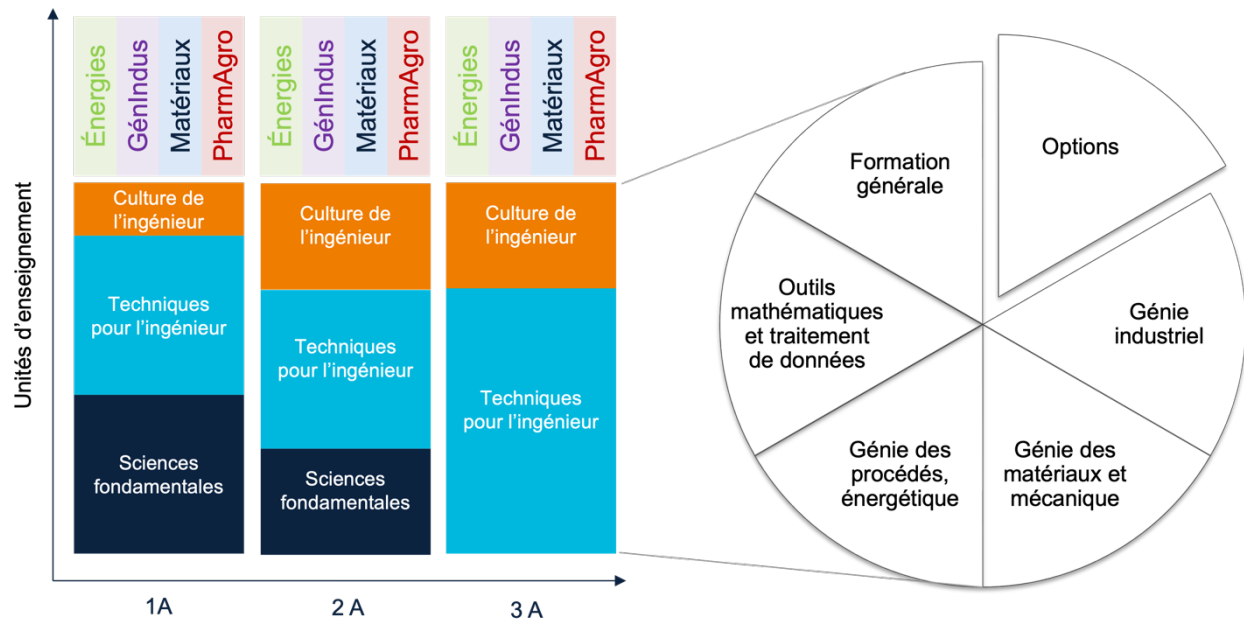
- est salarié d'IMT Mines Albi (enseignant-chercheur, enseignant, chercheur ou ingénieur),
- est chargé du suivi de l'apprenti pendant sa formation,
- s'assure du bon déroulement de la formation académique et professionnelle en adéquation avec le diplôme visé,
- rend visite à l'apprenti dans l'entreprise 1 à 2 fois par an et le rencontre à chaque période école,
- participe aux réunions et bilans pédagogiques,
- participe à l'évaluation de l'apprenti (rapport d'observation et projet entreprise).

La mise en œuvre de la formation

La formation académique annuelle (600 heures/an) est constituée de quatre types d'Unités d'Enseignement (UE) :

- UE Sciences Fondamentales, 10 modules de cours répartis sur les deux premières années,
- UE Techniques pour l'Ingénieur, 21 modules de cours répartis sur les trois années,
- UE Culture de l'Ingénieur, 11 modules de cours répartis sur les trois années,
- UE Option, 18 modules de cours répartis sur les trois années.

Ces unités d'enseignement regroupent un total de 60 modules de 30 heures chacun : le découpage des unités d'enseignement et la répartition des modules permet de viser les compétences générales attendues pour un ingénieur.



Les UE Sciences Fondamentales, Techniques de l'Ingénieur et Culture de l'Ingénieur constituent le tronc commun de la formation académique, elles sont suivies par les alternants des quatre options Énergies, GenIndus, Matériaux et PharmAgro. L'UE Option regroupe chaque année 6 modules de cours qui correspondent à l'activité des entreprises d'accueil et aux métiers exercés par les alternants.

La formation professionnelle en entreprise (1000 heures/an) est sanctionnée par l'Unité d'Entreprise (UW) dont une partie de l'évaluation est à la charge du tuteur entreprise.

Une partie de la formation académique (environ 150 heures chaque année) est suivie par l'alternant en autonomie, dans l'entreprise d'accueil et sur aménagement du temps de travail.

Ces séances de formation académique sous forme de Travail en Autonomie Planifié Encadré réalisées dans l'entreprise permettent :

- d'autonomiser les alternants en les libérant de méthodes pédagogiques traditionnelles et directives. Apprendre à apprendre est l'une des qualités revendiquées par la formation à IMT Mines Albi. Apprendre en autonomie et à distance peut en constituer l'un des facteurs.
- aux alternants d'apprendre à leur rythme qui peut être sensiblement différent en fonction des prérequis de chacun.
- de réduire les déplacements des alternants entre leur entreprise et l'école,
- de promouvoir les enseignements de l'école directement dans les entreprises,
- d'apporter une réponse aux entreprises qui souhaitent promouvoir la formation sur le lieu de travail.

Répartition du temps annuel moyen de l'apprenti-ingénieur		
Lieu	IMT Mines Albi	Entreprise
	450 H	1150 H
Activité	Formation académique	Formation professionnelle
	600 H	1000 H

L'école s'engage :

- à mettre à disposition de chaque alternant un ordinateur portable permettant d'accéder à une plateforme pédagogique¹ et à toutes les applications informatiques nécessaires à la formation,
- à guider le travail à distance des alternants grâce à des supports, des activités et des ressources accessibles sur la plateforme pédagogique,
- à maintenir la plateforme pédagogique et à suivre l'activité des apprentis-ingénieurs pour les enseignements à distance,
- à assurer une permanence d'une durée cumulée d'1/2 journée des enseignants responsables des séquences à distance la semaine où ces séquences sont programmées,
- à informer le tuteur entreprise de tout problème détecté sur le travail à distance de l'alternant.

L'entreprise d'accueil s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre à son apprenti-ingénieur de suivre cette partie de sa formation académique dans de bonnes conditions. En particulier, l'entreprise s'engage :

- à autoriser l'alternant à suivre les cours à distance sur son lieu de travail, pendant ses heures de travail,
- à mettre à sa disposition un lieu de travail adapté à la formation académique à distance : bureau calme et accès internet haut débit,
- à aménager et à respecter le temps de formation académique de l'alternant dans l'entreprise les semaines où des formations à distance sont prévues, à raison de 3,5 heures par séquence,
- à signaler au service scolarité tout changement dans l'aménagement du temps de travail,
- à informer le service scolarité de tout problème constaté sur le travail à distance de l'apprenti.

Cet engagement se matérialise par la signature de l'« Accord préalable », fichier disponible en téléchargement dans l'espace : <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingenieur>

Le programme de la formation académique

La formation est constituée de 60 cours de 30 heures chacun. Ces cours sont regroupés dans des Unités d'Enseignement.

Le tronc commun de la formation est constitué des unités d'enseignement (UE)

- Sciences Fondamentales (SF),
- Techniques pour l'Ingénieur (TI),
- Culture de l'Ingénieur (CI),

ainsi que de l'Unité Entreprise.

Ce tronc commun est complété, chaque année, par des cours d'option. Chaque élève n'est concerné que par les cours de l'option dans laquelle il est inscrit : Énergies, GenIndus, Matériaux et PharmAgro.

La validation des Unités d'Enseignement et de l'Unité Entreprise permet à l'élève d'acquérir des crédits ECTS. L'ensemble de la formation permet à l'élève de valider 180 crédits ECTS.

[Lien vers le programme des trois années de formation.](#)

¹ <http://campus.mines-albi.fr>

Les alternances école / entreprise

Le rythme d'alternance évolue sur les 3 ans, avec notamment la dernière période de la dernière année réservée au projet de fin d'études. Les périodes entreprise sont matérialisées en bleu et les périodes école en orange.

Planning prévisionnel des alternances École / Entreprise					
Année scolaire 2025-2026					
Semaine	du	au	1ère année	2e année	3e année
38	15/09/25	19/09/25	Rentrée pédagogique		
39	22/09/25	26/09/25	Semaine propédeutique		
40	29/09/25	03/10/25			
41	06/10/25	10/10/25			
42	13/10/25	17/10/25			
43	20/10/25	24/10/25			
44	27/10/25	31/10/25			
45	03/11/25	07/11/25			
46	10/11/25	14/11/25			
47	17/11/25	21/11/25			
48	24/11/25	28/11/25			
49	01/12/25	05/12/25			
50	08/12/25	12/12/25			
51	15/12/25	19/12/25			
52	22/12/25	26/12/25			
1	29/12/25	02/01/26			
2	05/01/26	09/01/26			
3	12/01/26	16/01/26			
4	19/01/26	23/01/26			
5	26/01/26	30/01/26			
6	02/02/26	06/02/26			
7	09/02/26	13/02/26			
8	16/02/26	20/02/26			
9	23/02/26	27/02/26			
10	02/03/26	06/03/26			
11	09/03/26	13/03/26			
12	16/03/26	20/03/26			
13	23/03/26	27/03/26			
14	30/03/26	03/04/26			
15	06/04/26	10/04/26			
16	13/04/26	17/04/26			
17	20/04/26	24/04/26			
18	27/04/26	01/05/26			
19	04/05/26	08/05/26			
20	11/05/26	15/05/26			
21	18/05/26	22/05/26			
22	25/05/26	29/05/26			
23	01/06/26	05/06/26			
24	08/06/26	12/06/26			
25	15/06/26	19/06/26			
26	22/06/26	26/06/26			
27	29/06/26	03/07/26			
28	06/07/26	10/07/26			
29	13/07/26	17/07/26			
30	20/07/26	24/07/26			
31	27/07/26	31/07/26			
32	03/08/26	07/08/26			
33	10/08/26	14/08/26			
34	17/08/26	21/08/26			
35	24/08/26	28/08/26			
36	31/08/26	04/09/26			
37	07/09/26	11/09/26			
38	14/09/26	18/09/26			Soutenances fin d'études
39	21/09/26	25/09/26			

La répartition moyenne annuelle de formation est la suivante :

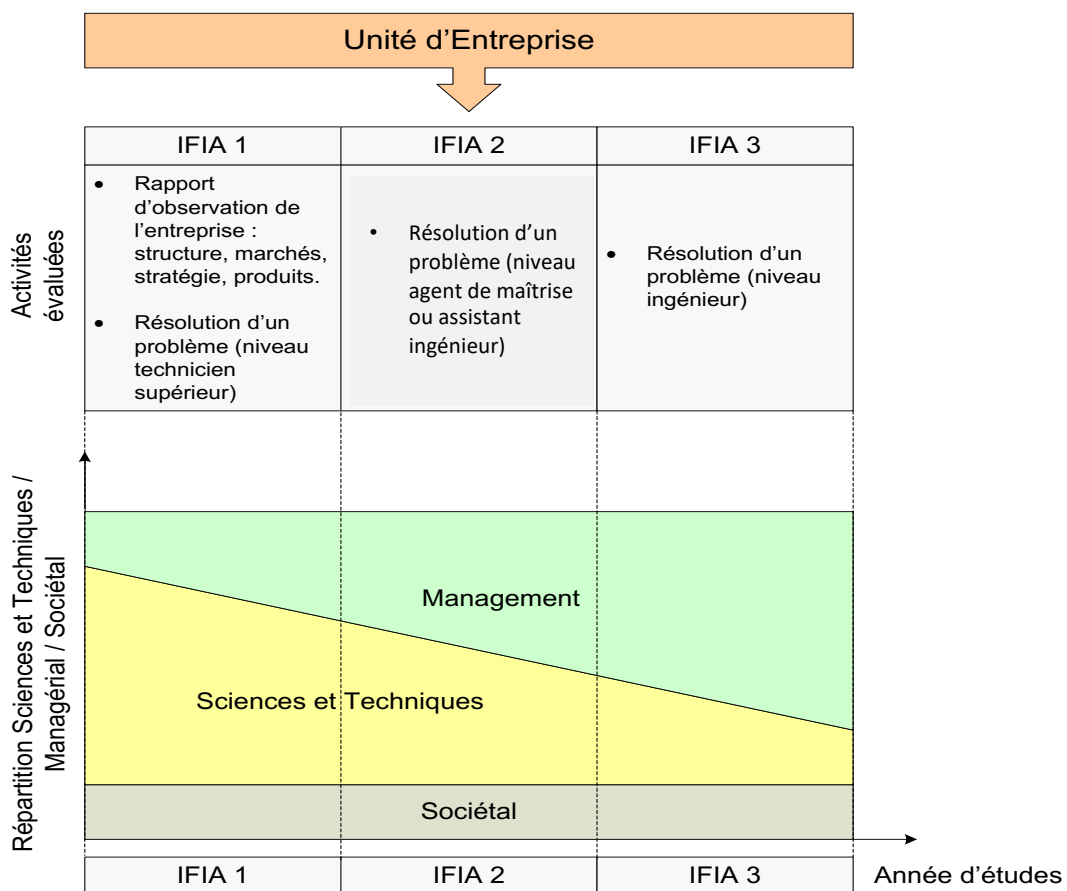
- **18 semaines de présence à l'école** comportant de 440 heures de formation académique en première année, 460 heures de formation académique en deuxième année, 510 heures de formation académique en troisième année
- **34 semaines de présence en entreprise**, dont 160 heures de formation académique en autonomie en première année, 140 heures de formation académique en autonomie en deuxième année, 91 heures de formation académique en autonomie en troisième année.

La formation académique en autonomie dans l'entreprise se déroule sous la forme de séances de 3,5 heures : 46 en première année, 40 en deuxième année et 26 en troisième. En 1^{ère} et 2^e année, il y a 2 séquences de 3,5 heures par semaine. En 3^e année, afin de laisser la dernière période en entreprise libre de toute activité pédagogique, la formation à distance est réalisée en 2 à 3 séquences de 3,5 heures par semaine sur un planning plus réduit.

La formation professionnelle en entreprise

La formation professionnelle en entreprise (1000 heures par an) a pour objectif de renforcer les connaissances acquises à l'école et de vérifier que l'alternant est capable de les mobiliser pour les transformer en compétences professionnelles. **Cette partie de la formation est évaluée dans l'Unité d'Entreprise (UW).**

Ce sont notamment les **aptitudes à résoudre des problèmes d'importance ou de complexité plus ou moins grande et dans des dimensions scientifiques, techniques, managériales et sociétales** qui seront prises en compte. La figure ci-dessous illustre la progression dans la complexité des projets tout en mettant en évidence de façon indicative la répartition entre les compétences scientifiques, techniques, managériales et sociétales.



Les activités évaluées dans le cadre de la formation en entreprise sont mesurées chaque année par un ou plusieurs rapports et par une soutenance :

- **En 1ère année, l'apprenti doit être capable de remplir des missions habituellement confiées à un technicien supérieur.** La dimension technique primera donc sur la dimension managériale. L'alternant doit réaliser dès le début de cette première année un rapport d'observation de l'entreprise.
- **En 2^e année, l'apprenti-ingénieur doit être capable de remplir des missions habituellement confiées à un agent de maîtrise ou à un assistant d'ingénieur.** Les dimensions techniques et managériales sont alors plus équilibrées. L'apprenti doit réaliser un rapport d'ingénierie d'un système appartenant au secteur d'activité de son entreprise.
- **En 3^e année, l'apprenti pharmacien-ingénieur doit être capable de remplir des missions habituellement confiées à un ingénieur débutant.** La dimension managériale primera sur la dimension technique.

Chaque année, un projet en entreprise est réalisé par l'alternant sous la forme d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale. Il doit permettre d'apprécier l'aptitude de l'alternant à mobiliser les capacités acquises à l'école pour les transformer en compétences en situation professionnelle afin de résoudre un problème. Pour cela, il faut :

- mettre en évidence une problématique et le contexte de l'entreprise,
- effectuer une analyse critique menant à un diagnostic,
- définir les objectifs à atteindre et mettre en place des indicateurs,
- proposer des solutions possibles à la résolution du problème,
- démontrer la faisabilité technico-économique de la solution retenue,
- présenter la mise en œuvre ou sa préparation,
- évaluer les résultats obtenus et faire un bilan critique.

L'évaluation du projet en entreprise est réalisée par un jury composé du tuteur entreprise, du tuteur école et du responsable d'option concerné. Quant à l'évaluation du comportement professionnel, elle est réalisée uniquement par le tuteur entreprise. Le sujet du projet en entreprise doit être proposé par l'alternant et le tuteur entreprise avant la fin du 1^{er} semestre de chaque année. Un dossier de validation est à remplir par l'alternant, à compléter et à viser par le tuteur entreprise puis est transmis au tuteur école qui doit le valider.

La pratique de l'anglais et l'expérience à l'international

Pour valider le diplôme, **un niveau B2 de référence en anglais** (attesté par le passage d'un examen) **est demandé à l'issue du cycle de formation.**

Un séjour à l'étranger est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur IMT Mines Albi (9 à 12 semaines conformément au règlement de scolarité en vigueur). Ce séjour est réalisable en une ou plusieurs périodes, il devra être réalisé en dehors des périodes à l'école et des congés payés. Si l'entreprise dispose de sites à l'étranger ou est en partenariat avec des clients ou des fournisseurs étrangers, l'envoi de l'alternant en mission constitue la solution la plus formatrice. Il est aussi possible que l'alternant soit envoyé dans une entreprise d'accueil avec laquelle une convention est signée (voir les textes).

Le suivi des apprentis

Le parcours en entreprise de chaque alternant est suivi depuis le **Livret Électronique d'Apprentissage (LEA)**. À chaque étape, le tuteur entreprise complète, en ligne, les fiches de suivi nécessaires, directement depuis le LEA :

- à chaque retour de l'alternant à l'école : le tuteur entreprise et l'alternant complètent la "fiche de liaison", le tuteur la contresigne
- à chaque visite en entreprise : le tuteur école complète la fiche de visite entreprise
- chaque année, l'alternant et son entreprise compléteront la description des missions et la description du projet entreprise pour l'année à venir, le responsable d'option la validera, le tuteur y aura accès.

IMT MINES ALBI

Campus Jarlard, route de Teillet

81000 ALBI

Tél. : 05 63 49 30 00

<https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingenieur>

MIDISUP

2 rue de la Tuilerie

31130 BALMA

Tél. : 05 31 61 83 70

apprentissage@midisup.com
<https://midisup.com/>